Archives alainberset.ch — copie d'archive
Tribune d'Alain Berset « La mise en œuvre du programme économique du PRD ? Des augmentations massives d'impôt pour 95 % des ménages… et des baisses d'impôts pour les revenus les plus élevés », publiée le 22.01.2007 sur son site www.berset.ch.
Adresse d'origine : http://www.berset.ch/archives/documents/2007/070122.TVA-IFD.htm
Copie : Internet Archive, capture du 07.02.2007 — https://web.archive.org/web/20070207023818/http://www.berset.ch/archives/documents/2007/070122.TVA-IFD.htm

La mise en oeuvre du programme économique du PRD? Des augmentations massives d'impôt pour 95% des ménages... et des baisses d'impôts pour les revenus les plus élevés

Le programme économique du parti radical suisse prévoit la suppression de l'impôt fédéral direct (IFD) et son remplacement par des taxes indirectes, notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Dans la réalité, parce que les autres solutions n'existent pas pour l'instant, cela ne pourrait se traduire que par une hausse de la TVA.

L'IFD rapporte 13 milliards de francs à la Confédération. Un tiers environ de ce montant est rétrocédé aux cantons, le reste tombe dans la caisse fédérale. La TVA actuelle (taux de 7.6%, 3.5% et 2.4%) rapporte actuellement 18 milliards de francs à la caisse fédérale. Pour passer de 18 à 31 milliards de recettes fiscales à l'aide de la TVA, il faudrait donc l'augmenter de 75% environ. Cela signifierait fixer des taux de 13.3%, 6.2% et 4.2%. Cela ne suffirait cependant pas à couvrir la perte des recettes de l'IFD, puisqu'une telle augmentation des taux aurait pour conséquence de modifier de façon importante le comportement des consommateurs. Un rapport commandé par economiesuisse en 2003 (« Qui supporte la charge financière et quels sont les effets secondaires d'une augmentation de la TVA », SwissVAT AG, Zurich 2003) mentionne qu'il faut donc augmenter plus fortement la TVA pour atteindre le but souhaité. Il est donc raisonnable d'arrondir les chiffres un peu au-dessus, soit à 14%, 6.5% et 4.5%. Il faut cependant noter que la reprise d'un taux de 13.3% ne modifierait les résultats que de façon marginale.

Quelles seraient les conséquences de ce projet sur les budgets des ménages?

Le résultat de l'exercice est stupéfiant. Pour un revenu mensuel de 4500 francs, une famille avec deux enfants épargnerait Frs 50.- d'IFD mais verrait sa facture de TVA augmenter de Frs 2'400.- par année. Augmentation nette d'impôts, Frs 2'348.- par an !
Pour tous les contribuables ayant un revenu brut inférieur à Frs 172'000.-, il faut prévoir une augmentation d'impôt, qui peut être massive (augmentation d'impôt représentant 4.5% du revenu brut pour un revenu annuel de Frs 54'500.-)

88% des contribuables suisses ont un revenu imposable inférieur à Frs 100'000.- par année et 96% des contribuables ont un revenu imposable inférieur à Frs 150'000.- par année

Revenu mensuel brut moyen (francs)	Revenu annuel brut (francs)	Revenu annuel imposable, famille avec deux enfants (francs)*	Diminution impôt IFD par an (francs)	Charge supplémentaire TVA par an (francs)	Différence d'impôts par an (francs)	Répartition des contribuables	Les impôts
2'254	27'042	6'300	-	1'536	1'536		augmentent
3'387	40'645	19'000	-	2'016	2'016		augmentent
4'545	54'545	31'900	-52	2'400	2'348		augmentent
5'490	65'882	42'500	-158	2'688	2'530		augmentent
6'531	78'367	53'800	-330	3'072	2'742		augmentent
7'551	90'612	64'900	-652	3'552	2'900		augmentent
8'511	102'128	75'300	-1'008	3'840	2'832	95%	augmentent
9'565	114'783	86'900	-1'490	4'224	2'734		augmentent
10'500	126'000	97'200	-2'005	4'511	2'506		augmentent
11'500	138'000	108'300	-2'671	4'857	2'186		augmentent
12'500	150'000	119'700	-3'496	5'160	1'664		augmentent
13'500	162'000	131'100	-4'497	5'443	946		augmentent
14'286	171'429	140'100	-5'559	5'760	201		augmentent
14'500	**174'000**	**142'500**	**-5'871**	**5'871**	**neutre**		
14'583	175'000	143'400	-5'988	5'880	-108		diminuent
15'000	180'000	148'200	-6'612	5'990	-622		diminuent
15'833	190'000	157'700	-7'847	6'323	-1'524		diminuent
16'667	200'000	167'200	-9'082	6'656	-2'426		diminuent
18'750	225'000	190'900	-12'163	7'344	-4'819	5%	diminuent
20'834	250'000	214'700	-15'257	8'000	-7'257		diminuent
33'333	400'000	357'100	-33'769	12'800	-20'969		diminuent
41'667	500'000	452'000	-46'106	16'000	-30'106		diminuent
83'333	1'000'000	926'800	-106'582	32'000	-74'582		diminuent

* couple marié avec un seul revenu, deux enfants, pas de déduction de la valeur locative. Il faut noter que toute déduction supplémentaire possible (valeur locative, 3è pilier, frais d'entretiens d'immeubles, intérêts passifs, autres déductions, etc.) aurait pour effet d'augmenter encore le revenu annuel nécessaire pour assister à un exercice neutre du point de vue fiscal.

Sources :
- Calcul du taux de TVA nécessaire pour combler la suppression de l'IFD: Département fédéral des finances, rapport SwissVAT pour economiesuisse et propres calculs
- Calcul des incidences d'une augmentation de la TVA sur les ménages: rapport 05.053 du Conseil fédéral, enquête sur la consommation et les revenus de l'OFS

- Calcul des revenus imposables à partir du revenu brut: calculateur d'impôt du DFF
- Calcul de l'impôt fédéral direct dû: barèmes 2006/Post de l'IFD, AFC

Les conséquences négatives ne concernent pas que le budget des ménages. La diminution du pouvoir d'achat conduirait à une diminution de la consommation, avec un effet défavorable à la croissance économique. La proposition du PRD conduirait en outre à augmenter tous les prix des biens en Suisse, alors que le niveau de prix est déjà souvent jugé trop élevé. La hausse de la TVA ne toucherait pas que les salariés, mais aussi tous les petits indépendants de plein fouet.

AB/22.01.07